



ace europe

**NOTICE D'INFORMATION SUR LES GARANTIES INDIVIDUELLE ACCIDENTS ET ASSISTANCE  
DE « ACE MOBILIS » ASSURANCES et SERVICES ASSOCIES, contrat n° FRBBBA07026**

**Assurance scolaire et extra-scolaire**

**Des élèves et des professeurs des établissements des Missions Marianistes**

	NATURE DES GARANTIES DE BASE	MONTANT	TERRITORIALITE
<b>A</b>	<b>Capital Décès Accidentel</b>	<b>20.000 € limité à 10.000 € pour les enfants de moins de 16 ans</b>	Monde Entier
<b>B</b>	<b>Capital Invalidité Permanente Totale ou Partielle accidentelle</b> (Barème Européen - sans franchise)	<b>100.000 €</b>	Monde Entier
<b>C</b>	<b>Coma suite à un Accident du Salaré</b>	<b>75 € par jour – maxi 365 jours</b>	Monde Entier
<b>D</b>	<b>Maximum garanti en cas de Décès et d'Invalidité Accidentels collectifs</b>	<b>25.000.000 €</b>	Monde Entier
<b>E</b>	<b>Frais Médicaux Accident et Maladie hors du pays de domicile de l'Assuré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remboursement des frais réels sans franchise</li> <li>• Prise en charge en cas d'hospitalisation</li> <li>• Soins dentaires</li> </ul>	<b>1.000.000 €</b>  <b>600 € par sinistre</b>	Hors pays de domicile de l'Assuré
<b>F</b>	<b>Frais Médicaux dans le pays d'origine de l'Assuré</b> Remboursement des frais consécutifs à une hospitalisation à l'étranger au cours d'une mission professionnelle (sans franchise)	<b>20.000 € pendant 30 jours à compter du retour au pays de domicile de l'Assuré</b>	Uniquement dans le pays de domicile de l'Assuré
	<b>Frais Médicaux Accident dans le pays de domicile de l'Assuré</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remboursement des frais réels sans franchise</li> <li>• Prise en charge en cas d'hospitalisation</li> <li>• Soins dentaires</li> </ul>	<b>50.000 €</b>  <b>600 € par sinistre</b>	Uniquement dans le pays de domicile de l'Assuré
<b>G</b>	<b>Incidents de voyage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retard d'avion, annulation de vol (franchise de 6 heures)</li> <li>• Manquement de correspondance (franchise de 6 heures)</li> <li>• Retard dans la livraison des bagages (franchise de 24 heures)</li> <li>• Avance de fonds</li> </ul>	<b>200 €</b> <b>200 €</b> <b>300 €</b> <b>5.000 €</b>	Monde Entier
<b>H</b>	<b>Détérioration, Perte, Vol, ou destruction des bagages personnels</b> <b>Détérioration, Perte, Vol, ou destruction du matériel informatique professionnel</b> <b>Vol d'un instrument de musique personnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans franchise</li> </ul>	<b>1.000 €</b>  <b>750 €</b> <b>750 €</b>	Monde Entier
<b>I</b>	<b>Assistance Juridique (paiement d'honoraires)</b>	<b>5.000 €</b>	Hors pays de domicile de l'Assuré
<b>J</b>	<b>Avance sur Caution Pénale</b>	<b>15.000 €</b>	Hors pays de domicile de l'assuré
<b>K</b>	<b>Indemnité en cas de « sur réservation » sur avion de ligne</b>	<b>50 €</b>	Monde Entier
<b>L</b>	<b>Frais de recherche et de secours</b>	<b>5.000 €</b>	Monde Entier
<b>M</b>	<b>Responsabilité Civile "Vie Privée" :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous dommages corporels, matériels et immatériels plafonnés à :</li> <li>• Intoxications alimentaires</li> <li>• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus (Franchise de 150 € par sinistre)</li> </ul>	<b>3.000.000 €</b> <b>1.500.000 €</b> <b>1.500.000 €</b> <b>1.500.000 €</b>	Hors pays de domicile de l'Assuré sur USA et Canada Hors pays de domicile de l'Assuré Hors pays de domicile de l'Assuré
<b>N</b>	<b>Soutien de la Famille en cas de Décès de l'Assuré</b>	Accompagnement psychologique Conseils et informations dans les démarches administratives	France Métropolitaine
<b>O</b>	<b>Aménagement du domicile en cas d'Invalidité Permanente supérieure à 33%</b>	<b>15.000 €</b>	France Métropolitaine
<b>P</b>	<b>Service d'Informations sur les prestations utiles à la gestion du Handicap et aide à la réadaptation à la vie quotidienne</b>	Informations et Services	France Métropolitaine
<b>Q</b>	<b>Assistance psychologique</b>	Prise en charge des consultations à hauteur de <b>2.000 €</b>	Monde Entier
<b>R</b>	<b>Assistance Informations :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services d'informations concernant les visas</li> <li>• Services d'informations concernant les vaccinations</li> <li>• Conseils médicaux</li> <li>• Transmission de messages</li> <li>• Assistance passeport, pièces d'identité</li> </ul>	Informations et Services Informations et Services Informations et Services Organisation du Service Organisation du Service	Hors pays de domicile de l'Assuré
<b>S</b>	<b>Assistance aux personnes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport médical d'urgence</li> <li>• Envoi d'un médecin sur place</li> <li>• Rapatriement vers le domicile</li> <li>• Rapatriement du corps en cas de décès</li> <li>• Frais de cercueil</li> <li>• Accompagnement du défunt</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un Parent</li> <li>• Retour anticipé en cas de dommages graves au domicile</li> <li>• Présence de trois membres de la famille auprès de l'Assuré hospitalisé</li> <li>• Envoi de médicaments indispensables</li> <li>• Retour anticipé en cas de naissance prématuré d'un enfant</li> <li>• Prise en charge des frais de prolongations de séjour de l'Assuré</li> <li>• Récupération du véhicule de l'Assuré</li> </ul>	Frais Réels Frais Réels Frais Réels Frais Réels A concurrence de <b>3.000 €</b> Billet A/R pour un proche et prise en charge des frais de séjour ( <b>250 €/jour – maximum 3 jours</b> ) Frais Réels Frais Réels <b>250 €/jour - maximum 5.000 €</b> Frais Réels Frais Réels <b>200 €/jour - maximum 2.000 €</b> Frais Réels	Monde Entier Monde Entier France Métropolitaine

## **EXCLUSIONS COMMUNES A TOUTES LES GARANTIES**

L'assurance ne couvre pas les sinistres :

- Causés ou provoqués intentionnellement par l'Assuré.
- Lors de la conduite, de tout type de véhicule, en état d'ivresse lorsque le taux d'alcoolémie est égal ou supérieur à celui légalement admis dans le pays où a lieu l'Accident.
- En cas d'usage par l'Assuré de drogues, stupéfiants ou tranquillisants non prescrits médicalement ou lors de la conduite, de tout type de véhicule, lorsque l'Assuré est sous l'emprise de ces drogues, stupéfiants ou tranquillisants prescrits médicalement alors que la notice médicale interdit leur conduite.
- Causés par le suicide ou la tentative de suicide de l'Assuré.
- Résultant de la participation de l'Assuré à des paris de toute nature (sauf compétitions sportives), à des rixes (sauf en cas de légitime défense) ou à des crimes.
- Résultant de la pratique d'un sport en tant que professionnel ainsi que de la participation même en tant qu'amateur à des courses de véhicules à moteur.
- Résultant de l'utilisation, comme pilote, d'un appareil quelconque permettant de se déplacer dans les airs ou de la pratique de tous les sports aériens et notamment du delta plane, du parachutisme, du parapente ou de l'ULM.
- Survenus lorsque l'Assuré est passager d'un appareil de locomotion aérienne qui n'est pas exploité par une entreprise de transport public de voyageurs.
- Provoqués par la guerre étrangère, la guerre civile ou les prises d'otage dans les pays suivants : Afghanistan, Iraq, Somalie, Soudan, Tchétchénie.
- Dus aux effets thermiques, mécaniques, radioactifs et autres, provenant d'une modification quelconque de la structure atomique de la matière ou de l'accélération artificielle de particules atomiques ou encore dus à la radiation provenant de radio-isotopes.

## **EXCLUSIONS SPECIFIQUES AUX GARANTIES D'ASSISTANCE**

Outre l'ensemble des exclusions précisées dans les Conditions Générales (ACE Mobilis CG 080229), ACE ASSISTANCE :

- Ne peut intervenir que dans la limite des accords donnés par les autorités locales.
- Ne peut en aucun cas se substituer aux organismes locaux de secours d'urgence, ni prendre en charge les frais ainsi engagés.
- N'est pas tenu responsable des manquements ou contretemps à l'exécution des obligations qui résultent de cas de force majeure ou d'événement tels que guerre civile ou étrangère, révolution, mouvement populaire, émeute, grève, saisie ou contrainte par la force publique, interdiction officielle, piraterie, explosion d'engin, effet nucléaire ou radioactif, empêchement climatique.
- N'est pas tenu d'intervenir dans les cas où l'Assuré a commis de façon volontaire, des infractions à la législation en vigueur dans les pays qu'il traverse ou dans lequel il séjourne temporairement.
- Les événements survenus du fait de la participation de l'Assuré en tant que concurrent à des compétitions sportives, paris, matches, concours, rallies ou à leurs essais préparatoires sont exclus, ainsi que l'organisation des recherches et des secours liée à de tels événements.

### **En cas d'accident (garanties A à D et M)**

**Envoyez votre déclaration auprès de :**

**VERSPIEREN - Service Associations**

**A l'attention de Valérie Demelier**

**8, avenue du Stade de France - 93210 St Denis**

**Téléphone : +33 1 49 64 11 86 - Courriel : vdemelier@verspieren.com**

### **Pour les autres garanties (Assistance)**

**Contactez ACE ASSISTANCE (depuis la France et l'Etranger)**

**Téléphone : +33 1 40 25 50 25 - Télécopie : +33 1 40 25 52 62**

**Dans tous les cas, précisez :**

**Le numéro de contrat : FR BBBA 07026**

**Le numéro de convention d'assistance : 920 741**